

Certificat Médical.

Je soussigné, Steyaert, F.J. Médecin de la Colonie à Astrida, certifie avoir  
signé Monsieur d'Adesky, pour fièvre para-typhoïde en 1945 et déclare que  
depuis son état de santé laisse à désirer.

See 2.1.6.

Astrida, le 20 Octobre 1950.  
Le Médecin Steyaert,  
(signé.)  
Steyaert

Cachet du Ruanda-Urundi

copie conforme: M. d'Adesky



HOSPITAL DE L'A.M.A.M.  
KABGAYI (Ruanda)

Certificat Médical

=====

Je soussigné, Dr. Fr. VANDERICK, Médecin de la Colonie à Kabgayi, certifie avoir signé Monsieur Charles d'Adesky de passage à Kabgayi, le 31 Mai 1950 et déclare qu'à cette occasion, j'ai pu constater qu'il est souffrant d'une infirmité qui l'empêche de voyager normalement.

Kabgayi, le 31 Mai 1950.

Dr. Fr. Vanderick,

copie conforme: M. d'Adesky

Ch. d'ADESKY  
Mbazi-Astrida  
RUANDA

Astrida, le 1er Novembre 1950.

Mensieur l'Administrateur-Territorial,

RUHENGARI.

RUANDA.

Mensieur l'Administrateur,

SERVICE DES IMPOTS A USUMBURA POURRA TAXER DAVANTAGE LES ASIATIQUES.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que mon Commerce de gres Bétaïl, ayant été arrêté depuis l'année 1948 à cause de mon état de santé, suite à la para-typhoïde que j'ai eu en 1945, ci-jeint la copie du certificat de Monsieur le Docteur Steyaert à Astrida et de Monsieur le Docteur Vanderyck de Kabgayi, je vous serais très reconnaissant, si vous pourriez envoyer une circulaire chez les commerçants Hindous et Arabes de votre Territoire en leur disant qu'à l'avenir au lieu de ce rendre à Usumbura pour leurs lettres qui sont destinées pour l'Etat et les Sociétés, ainsi que pour leur comptabilité, qu'ils peuvent venir chez moi à Astrida (Mbazi), ainsi, ils gagneront du temps sur leur voyage et les frais d'hôtel, et leur commerce pouvant rester ouvert, étant donné, qu'ils pourront revenir de suite chez eux.

En vous remerciant d'avance, je vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur, à ma plus profonde reconnaissance.

